LES LAVANDIÈRES

rue de la Fontaine
56670 Riantec

GROUPE arc
PROMOTEUR – AMÉNAGEUR

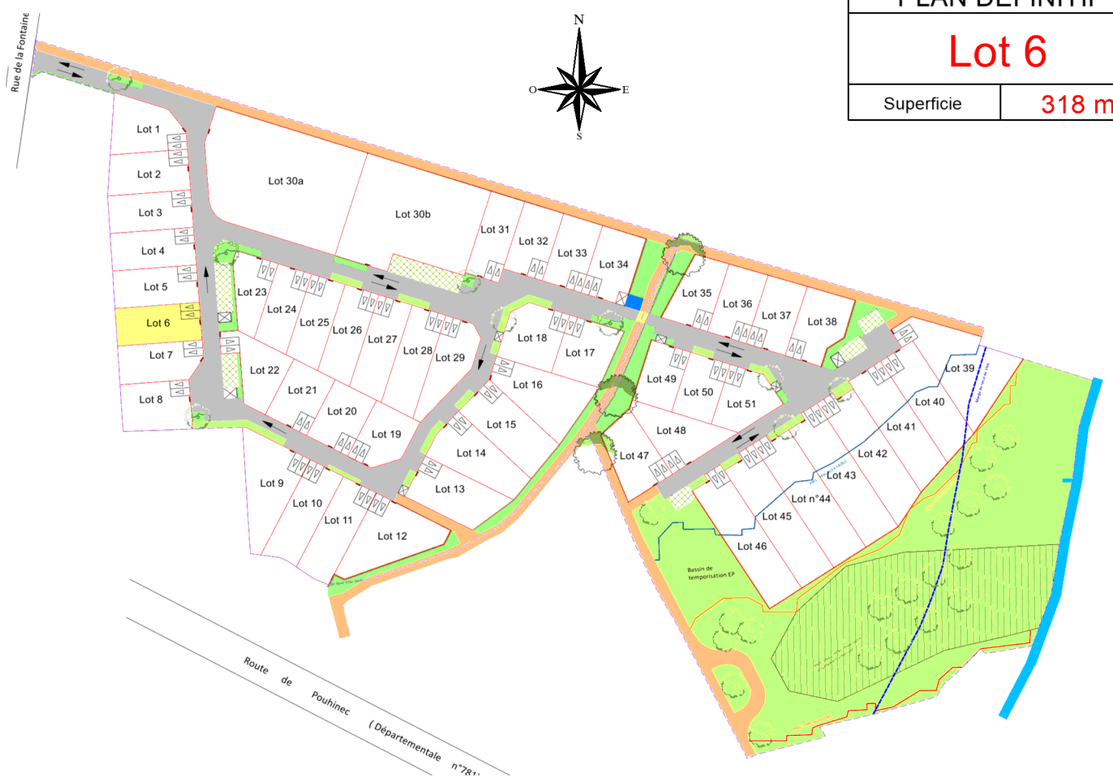
SNC LE LAVOIR
1 Rue Geneviève de
Gaulle - Anthonioz
35 208 RENNES Cedex 2
Tél : 02 99 86 13 86

BATI-AMÉNAGEMENT
AMÉNAGEUR-LOTISSEUR

PLAN DÉFINITIF

Lot 6

Superficie	318 m²



Plan de situation

Surface de plancher : 130 m²	Réf. cad : AW-357	Emprise au sol : 138 m²	Servitude : NON

AVERTISSEMENTS ET OBLIGATIONS

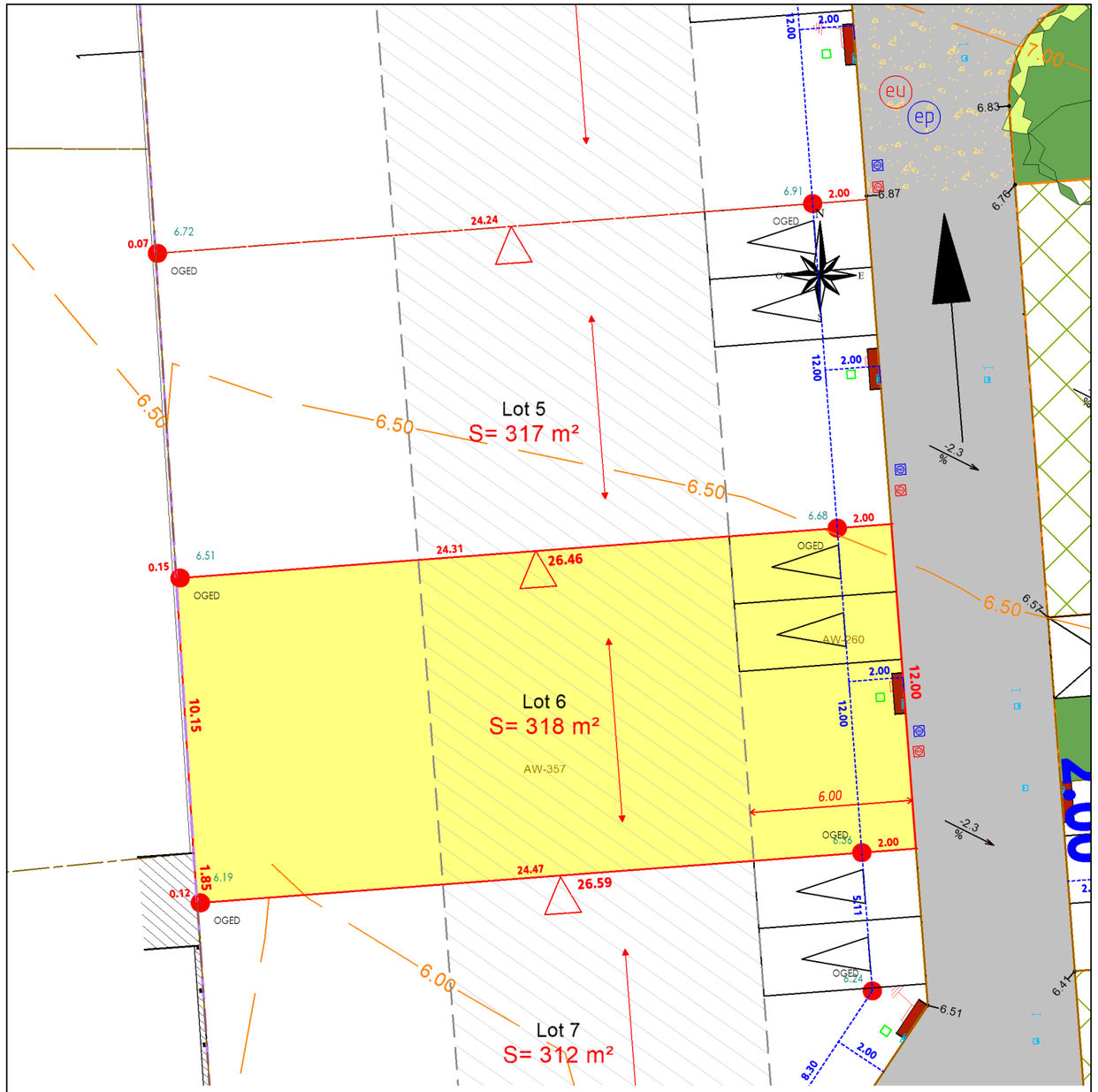
1. Ecoulement des eaux pluviales "Article 640 du code civil" :chaque acquéreur doit supporter sur son terrain l'écoulement naturel des eaux pluviales des fonds supérieurs.
2. L'aménageur se réserve le droit pour toute raison d'ordre technique d'implanter des bornes EDF 400 A ou des bornes pavillonnaire France Télécom sur les lots.
3. La position des ouvrages techniques (branchements, coffrets, candélabres, grilles et végétaux, etc...) est donné à titre indicatif elle est susceptible d'être modifiée par le maître d'ouvrage. La position des ouvrages techniques devra être vérifiée par l'acquéreur de la parcelle et son maître d'oeuvre ou son constructeur avant le démarrage de la construction. En cas d'incohérence entre le plan et la réalisation sur site, l'acquéreur contactera impérativement l'aménageur.
4. Les cotes de la dalle du rez-de-chaussée devront impérativement tenir compte des cotes projet voirie du lotissement, afin notamment de respecter les normes PMR visées par le décret n° 2006-1658 du 21 Decembre 2006.
5. Les acquéreurs des lots ne pourront s'opposer à la réalisation d'une fondation à l'intérieur des lots, rendue nécessaire pour la pose des bordures prévues en en limites de propriété.
6. Les points altimétriques au niveau des lots sont indicatifs. Ils correspondent au levé avant aménagement d'ensemble du lotissement.
7. Nous attirons l'attention des futurs propriétaires des terrains et leurs constructeurs sur le fait que les futurs projets doivent tenir compte des altimétries de trottoirs et chaussées indiquées sur les plans, ainsi que des altimétries des niveaux finis.
8. Chaque propriétaire devra prévoir à ses frais une étude de sols et un ouvrage de gestion d'eaux pluviales à la parcelle.

MAÎTRISE D'OEUVRE

AG2M Selarl de Géomètres-Experts
AG2M, Géomètres-Experts
6b, ZA Kermaria
56700 KERVIGNAC
Tél : 02 97 55 66 66
Email : kervignac@ag2m56.fr

A3 paysage
A3 PAYSAGE, paysagistes dplg et VRD
330 rue Joséphine Pencalet
29200 BREST
Tél : 02 98 38 03 03
Email : contact@a3-paysage.fr

Dossier : K23039



Fe EU : 5.48 Fe EP : 5.26

Altitudes données à partir du plan de récolement des entreprises

Etabli le : 08 octobre 2024 - MAJ le 12 juin 2026

Echelle : 1/200

Légende :

- Périmètre PA
- PPRL aléa faible
- PPRL aléa moyen
- PPRL aléa fort
- Voie mixte en enrobé noir
- Résine beige sur voie
- Cheminement actif en stabilisé
- Plantations, haie bocagère espace vert central et plantations vivaces
- Engazonnement (noues et aire naturelle)
- Stationnement visiteur en pavés béton joints gazon
- Arbre de petit et moyen developpement plantés
- Arbres existants conservés
- Positionnement obligatoire des accès (2 places de stationnements) aux lots libres
- Transformateur
- Point de collecte répurgation
- Muret technique (BT/AEP/Tel) (Habillage coffrets technique à prévoir par l'acquéreur)
- Clôture en ganivelle et poteaux chataignier à prévoir par l'acquéreur du lot
- Regard de visite EU
- Tampon EU
- Regard de visite EP
- Tampon EP
- coffret électricité
- coffret électricité RMBT
- coffret eau potable
- Citerneau télécom
- Zones constructibles
- Accroche obligatoire en limite séparative
- Sens de faîtage obligatoire
- Limite de lot
- OGE Borne OGE nouvelle
- OGED Borne OGE nouvelle décalée
- signe d'appartenance (privatif)
- 7.87 Cote voirie finie
- 7.87 Cote altitude sur borne
- courbe de niveau